

B/-Prêt de documents bibliographique

Cette fiche fait le point sur la procédure à adopter pour que nous puissions mettre en commun un maximum de documents de toutes sortes qui peuvent avoir un lien avec l'aventure **Médhermione** et qui peuvent intéresser chacun de nous, tant sur le plan historique que sur le plan maritime ou touristique.

Certains de ces documents se trouvent au PC, voir la base documentaire déjà existante, et sont donc d'ores et déjà à votre disposition après en avoir fait la demande par mail (pour avoir une trace et palier le manque de permanence dans le PC Medhermione) à :

jj91nau@orange.fr et marcbertucchi@voila.fr

Marc ou Joël renseigneront aussitôt un cahier de prêt qui restera dans le PC Medhermione, puis nous mettront le document demandé sur l'étagère de votre bateau et, enfin, nous vous en préviendrons par mail retour. La durée maximum du prêt ne pourra pas excéder deux semaines, afin que tous puissent les consulter à tour de rôle.

Mais certains autres documents vous appartiennent, et dans ce cas les étapes seront les suivantes :

Etape 1 : Commencez par en faire une liste (même avec un seul document) et nous envoyer cette liste par mail à :

jj91nau@orange.fr et marcbertucchi@voila.fr

Etape 2 : Votre liste viendra compléter la liste de référence en mentionnant l'appartenance des documents signalés et le gisement (donc hors du PC Medhermione)

Etape 3 : Cette nouvelle liste enrichie sera mise sur le site pour la porter à la connaissance de tous.

Etape 4 : Lorsque l'un de vos documents sera demandé par quelqu'un, il appartiendra au demandeur de vous en faire directement la demande par mail avec copie Marc et moi afin que nous puissions renseigner le cahier de prêt, et ainsi savoir systématiquement où se trouvent les documents mis en ligne, et gérer pour vous la durée du prêt.

Etape 5 : Si vous estimez qu'un document doit impérativement être acquis par le club, envoyez une courte fiche descriptive avec les caractéristiques (titre, auteur, éditeur) du document, et les raisons qui vous incitent à en proposer l'achat.

Etape 6 : Si votre demande est retenue, ce nouveau document viendra enrichir la base en ligne et sera ainsi à la disposition de tous.